

## "La réponse de la Grande-Bretagne à M. Schuman" dans The New Statesman and Nation (17 juin 1950)

**Légende:** Le 17 juin 1950, l'hebdomadaire anglais The New Statesman and Nation expose la position britannique face au projet français de mise en commun des productions de l'acier et du charbon en Europe occidentale.

**Source:** Articles et documents. 1950, n° 1 903. Paris: La Documentation française. "La réponse de la Grande-Bretagne à M.Schuman", p. 3-6.

**Copyright:** (c) La Documentation française

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/la\\_reponse\\_de\\_la\\_grande\\_bretagne\\_a\\_m\\_schuman\\_dans\\_the\\_new\\_statesman\\_and\\_nation\\_17\\_juin\\_1950-fr-18bba165-e196-4121-a5d4-73283805013a.html](http://www.cvce.eu/obj/la_reponse_de_la_grande_bretagne_a_m_schuman_dans_the_new_statesman_and_nation_17_juin_1950-fr-18bba165-e196-4121-a5d4-73283805013a.html)

**Date de dernière mise à jour:** 18/12/2013

## La réponse de la Grande-Bretagne à Robert Schuman

Sous ce titre, l'hebdomadaire *The New Statesman and Nation* (17/6) publie l'article suivant.

La Grande-Bretagne doit-elle, oui ou non, s'associer au plan Schuman ? Cela dépend d'un ensemble de considérations politiques et économiques. Comme l'a dit Clement Attlee, nous aurions eu tout à fait tort de nous engager d'avance à ce qui n'était pas réellement un plan, dont toutes les répercussions auraient été dûment mesurées, mais l'inconnu. Quand nous pourrons voir quelle est réellement l'idée des Français et des Allemands nous pourrons, soit apporter notre participation, soit présenter des contre-propositions. Mais ce que nous ne pouvons nous permettre en attendant, c'est d'adopter une attitude simplement négative. Il faut que le Cabinet étudie maintenant quel genre d'autorité supranationale la Grande-Bretagne pourrait accepter, et quelles conditions précises devront être attachées à l'acceptation britannique.

Comme notre décision dépendra nécessairement d'un ensemble complexe de considérations dûment pesées, il est extrêmement important que le plus grand nombre possible de gens comprennent quels sont les éléments de la question. Commençons par les aspects purement économiques, dans la mesure où on peut les isoler. La récente étude des perspectives s'offrant à l'acier européen à laquelle s'est livrée l'OECE, montre qu'il est à craindre qu'en 1952, si tous les projets de construction actuels sont mis à exécution, la capacité de production dépasse de beaucoup la demande du marché mondial. Ces prévisions ne tiennent pas compte de la production de l'Union Soviétique elle-même, mais de celle de ses satellites ; et elles tiennent pour acquis que les restrictions actuellement imposées à la production de l'Allemagne occidentale subsisteront. Elles aboutissent à une capacité européenne totale de près de 70 millions de tonnes en 1953, contre une consommation européenne probable de 57 millions. A pleine capacité, cela laisserait 13 millions de tonnes disponibles pour l'exportation dans les régions extra-européennes, alors que le total des importations de toutes ces régions n'a été en 1948, que de 6 millions et un tiers de tonnes environ, et que, suivant l'OECE, il est probable que d'ici 1953 la demande risque de tomber à 5 millions, en raison du développement de la production non européenne.

Ces chiffres exagèrent sans aucun doute sur un certain point l'excédent en perspective, parce qu'il est improbable que la production dans l'ensemble de l'Europe, soit aussi élevée, que la capacité de production. Mais d'autre part, ils ne tiennent pas compte des effets de l'augmentation de la production en Allemagne occidentale. Comme il faut compter avec cette augmentation, il y a manifestement un danger réel que la production dépasse de façon considérable la demande future ; et en l'absence de marchés plus étendus, cela ne peut amener que deux résultats : une concurrence à couteaux tirés entre les industries de l'acier britannique, française et allemande, ou la reconstitution d'un cartel visant à réduire radicalement la production. Seule la combinaison de deux nouveaux éléments favorables pourrait détourner ce danger en premier lieu, d'importants investissements de capitaux américains en dehors d'Europe pour le développement des pays arriérés, ces capitaux étant ensuite consacrés pour la plupart à acheter non des produits américains, mais des produits européens et en deuxième lieu, une forte reprise du commerce des matériaux essentiels entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale. L'un ou l'autre de ces éléments ne suffirait pas à lui seul à modifier la situation ; l'un et l'autre sont nécessaires pour équilibrer à un niveau plus élevé l'offre et la demande futures. L'un et l'autre dépendent des Américains : le premier, de leur volonté d'investir des capitaux - ces investissements devant être effectués par l'Etat ou garantis par l'Etat ; et le deuxième, de la suppression par les Américains de l'embargo actuel sur les exportations en Europe orientale d'acier et d'autres produits pouvant être considérés comme des fournitures de guerre.

En l'absence de ces éléments favorables, toute combinaison des industries de l'acier européennes comportant une augmentation de la production allemande autorisée devra nécessairement se transformer en un cartel restrictif. Même si les producteurs d'acier européens, faisant une concurrence acharnée aux Etats-Unis, pouvaient reconquérir la plus grande partie du marché latino-américain - qui est la région d'importations nettes la plus étendue - on n'arriverait pas à combler l'abîme ; et cette concurrence aurait pour effet d'amener les Américains à insister pour que leurs investissements outre-mer fussent liés à l'achat de produits américains. La vérité brutale et désagréable c'est qu'on ne peut sortir du dilemme sans une véritable et puissante reprise du commerce entre l'Est et l'Ouest ; parce que l'Europe orientale et le débouché naturel pour la plus grande partie de l'acier allemand et si ce débouché est fermé, il faut que les producteurs d'acier

de l'Europe occidentale ou bien se fassent une concurrence achat née sur un marché limité, ou restreignent la production au moyen d'un cartel au prix d'un abandon de l'emploi total de la main-d'œuvre.

### **Les intérêts de la Grande-Bretagne**

Par conséquent, un des points principaux est de savoir si le plan Schuman contribuera ou s'opposera à une reprise d'échanges importants entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale. Il n'y a en réalité aucune chance non plus pour que la consommation d'acier européenne, que l'OECE juge devoir être en 1953 de 30% supérieure à celle de 1948, monte tellement plus vite qu'elle puisse absorber l'excédent d'acier en perspective. En fait elle pourrait même diminuer, si l'aide Marshall cesse en 1952, et même si les dépenses d'armement atteignent un niveau ruineux par suite du programme de défense atlantique.

Bien entendu, il ne suffira pas à la Grande-Bretagne de rester en dehors du plan Schuman pour éviter les effets, désagréables pour l'économie britannique, qu'indiquent ces perspectives. Mais la situation est manifestement de nature à nous faire réfléchir à deux fois avant d'abandonner la position que nous occupons actuellement comme exportateurs dans la zone du sterling. L'égalité d'accès à cette zone à une époque de concurrence à couteaux tirés, ou de restrictions imposées par un cartel, laisserait la Grande-Bretagne dans une position des plus favorables. Il est exact qu'en ce moment-ci, nous sommes bien placés, du fait de la dévaluation, pour la concurrence avec les autres pays en ce qui concerne les prix, mais combien de temps durera cet avantage ?

La dévaluation est un jeu auquel d'autres peuvent jouer, et le « dumping » en est un autre. En outre, cette question de nos rapports avec la zone du sterling, et particulièrement avec le Commonwealth, a une portée économique aussi bien que politique plus étendue. N'oublions pas non plus qu'un des buts du plan Schuman est d'obtenir du charbon à coke à bon marché pour la Lorraine en échange d'une suppression des restrictions imposées à l'industrie allemande, et qu'une industrie de l'acier franco-allemande combinée pourrait nous faire une forte concurrence sur les marchés de la zone du sterling.

Les éléments économiques sont donc extrêmement complexes et les éléments politiques ne sont pas moins. Il peut être possible à des aciéries nationales et privées de différents pays de travailler ensemble en formant un cartel, mais la chose est certainement impossible si le cartel doit être complètement indépendant des gouvernements nationaux, et avoir le pouvoir de leur ordonner de fermer des usines dont peut dépendre la vie des cités entières et d'abandonner la politique de plein emploi de la main-d'œuvre qu'ils ont pris l'engagement envers les électeurs de pratiquer. Si le plan Schuman pouvait réellement être expansionniste et non pas restrictif, ce problème ne se poserait pas. Mais peut-il être devant les faits brutaux ? Il faut - c'est une nécessité politique - que l'autorité supranationale proposée par Robert Schuman soit responsable envers quelqu'un, non de sa gestion quotidienne, mais de sa politique générale. Il est à présumer que les partisans français et allemands du plan prétendront que c'est un parlement de l'Europe occidentale qui devrait être investi de cette responsabilité. Mais la Grande-Bretagne est-elle disposée, en raison de ses rapports avec le Commonwealth et de ses autres liens extra-européens, à abandonner à une autorité politique supra-nationale, purement européenne occidentale, le pouvoir de diriger ses affaires économiques ? Un gouvernement conservateur même pourrait-il s'aventurer à le faire, dans son désir de rétablir la prédominance capitaliste en invoquant l'aide française et allemande aussi bien que l'aide américaine ? Est-il possible à un gouvernement socialiste de l'envisager devant la prédominance certaine des intérêts capitalistes dans toute autorité ouest-européenne actuellement en perspective ?

### **La souveraineté nationale**

Cela ne veut pas dire que nous devons rester à l'écart soit du plan Schuman, soit des mesures prises en vue de renforcer la collaboration politique européenne. Mais cela veut dire que la mesure dans laquelle nous pouvons nous permettre de participer dépend de ce qu'on nous demande exactement de faire. Il est tout différent de penser, comme nous le faisons, qu'il faut briser la souveraineté nationale dans l'intérêt de la coopération mondiale, et d'exiger, au nom de l'internationalisme, une nouvelle souveraineté basée sur l'unification politique et économique de la région limitée qu'est l'Europe occidentale. Nos internationalistes veulent-ils vraiment ajouter un troisième Léviathan aux deux autres qui sont déjà en conflit ?

Il n'y a aucune raison fondamentale pour qu'on ne sorte pas de ce dilemme, aussi bien sur le plan économique que sur le plan politique, car des formes d'union nous permettant de prendre part aux affaires de l'Europe occidentale sans rompre les liens internationaux, tout aussi importants, qui nous rattachent à la zone du sterling. On devrait pouvoir imaginer, pour diriger l'industrie de l'acier européenne une organisation que ne serait ni un cartel capitaliste sans responsabilités ni un simple comité intergouvernemental dans le genre de l'OECE - peut-être quelque chose sur le modèle plutôt de la structure tripartite de l'Organisation internationale du Travail, où sont représentés directement les syndicats, les groupes capitalistes et les gouvernements. Il devrait être possible d'établir un système de collaboration pratique en Europe occidentale, qui permettrait aux pays de participer à plus d'un seul groupement supra-national - solution extrêmement pertinente en ce qui concerne le cas de la Grande-Bretagne avec les liens qui la rattachent au Commonwealth. Bref, il devrait être possible de trouver le moyen de remplacer graduellement la souveraineté nationale, non en la concentrant en un Léviathan encore plus grand, mais en la brisant.

Si ces conclusions sont acceptées, il semble clair qu'il faut que la Grande-Bretagne fasse à l'initiative française une réponse beaucoup plus constructive que ce qu'on nous a révélé jusqu'ici. Clement Attlee, en parlant mardi dernier de « cette précieuse mesure de coopération européenne », a pu faire quelque chose pour apaiser le mécontentement que beaucoup d'amis de la Grande-Bretagne à Paris éprouvent devant ce qu'ils considèrent comme le froid accueil fait à un projet français hardi et envisageant l'avenir ; mais, si l'on veut sortir de l'impasse où amené jusqu'ici l'échange de notes entre la France et la Grande-Bretagne il est permis d'insister pour que le gouvernement britannique rédige une réponse beaucoup plus précise et positive à Robert Schuman qu'il ne l'a fait jusqu'ici. Nous nous permettons de suggérer que cette réponse pourrait être conçue dans le sens que voici.

### **Ce que la Grande-Bretagne pourrait dire**

1. Le gouvernement de Sa Majesté accueille avec satisfaction l'esprit dans lequel est conçu le plan français et les buts qu'il propose. Il reconnaît que la proposition visant à réglementer le charbon et l'acier au moyen d'une autorité supra-nationale est fondée sur les deux principes suivants :
  - a) toute tentative faite par les voisins de l'Allemagne pour limiter la souveraineté allemande, tout en conservant leur souveraineté intacte doit finalement échouer. Si l'Europe n'est pas disposée à voir renaître le nationalisme allemand, le problème allemand ne peut être résolu ni sur la base de la souveraineté nationale ni par un rapprochement purement franco-allemand, ni encore par une union politique complète. Sa solution exige la création de nouveaux organismes supra-nationaux auxquels la Grande-Bretagne participera sur un pied d'égalité. D'autre part, il est d'un intérêt vital aussi bien pour la France que pour la Grande-Bretagne, de faire en sorte qu'une union de ce genre soit pleinement compatible avec leurs engagements extra européens qui, dans le cas de la Grande-Bretagne, comprennent non seulement le Commonwealth, mais, encore la zone du sterling.
  - b) Le relèvement économique de l'Europe occidentale, y compris la Grande-Bretagne, ne pourra être stabilisé tant que 1° chaque pays s'inquiète exclusivement de combler son déficit en dollars, de s'assurer ses propres marchés et de sauvegarder son propre niveau des conditions d'existence, ou que 2° l'Europe occidentale et l'Allemagne occidentale en particulier, n'a pas plus large accès aux marchés de l'Europe orientale faut donc substituer la coopération dirigée à la concurrence à couteaux tirés, et il faut rétablir le commerce entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, si l'on veut l'Europe occidentale prospère et que l'Allemagne occidentale y soit intégrée. Le gouvernement de Sa Majesté note avec satisfaction que Robert Schuman insiste sur le fait que la participation polonaise, par exemple, à un projet de mise en commun de l'Acier et du charbon, aurait désirable.
2. S'il doit dire clairement qu'il rejette comme utopique toute proposition d'union politique, le gouvernement de Sa Majesté tient à souligner de nouveau qu'il accepte pleinement ces principes qui lient la Grande-Bretagne au continent, en particulier à la France, plus étroitement qu'à n'importe quelle autre époque de l'Histoire des deux pays. En étudiant le projet français, le gouvernement de Sa Majesté s'est exclusivement préoccupé de voir dans quelle mesure ces principes de la politique franco-britannique sont appliqués dans l'organisation proposée.
3. Avant de commenter les propositions dans le détail, le gouvernement de Sa Majesté juge essentiel de définir le cadre dans lequel elles doivent être étudiées. Le but final des gouvernements participants doit être

de réaliser une intégration supra-nationale de nature à :

a) Renforcer l'existence nationale de leurs pays et à les rendre finalement indépendants de l'aide étrangère ;  
b) Favoriser leur bien-être économique et social. Si l'on veut atteindre ces buts, il faut non seulement que les pas participants soient pénétrés de cette intention commune, mais encore que chacun d'entre eux soit équipé pour les atteindre sur son propre territoire. Les sacrifices de souveraineté qu'implique la proposition française n'engendreront pas l'harmonie, mais des discussions aiguës et peut-être fatales, si chaque pays n'exerce pas sur son économie les contrôles nécessaires pour maintenir une politique de plein-emploi de la main-d'œuvre, sans laquelle l'Autorité proposée dégénérerait inévitablement en un cartel restrictif. De l'avis du gouvernement de Sa Majesté, les contrôles minimum nécessaires à cet effet sont le contrôle effectif des changes, le contrôle des importations et exportations, le contrôle des dépenses de capitaux et de l'emplacement de l'industrie.

4. L'acceptation par chaque pays participant, de la politique du plein-emploi de la main-d'œuvre n'étant pas nécessaire en vue de procéder au genre d'intégration entrepris avec l'OECE, le pacte de Bruxelles et le Conseil de Défense de l'atlantique. Tant que l'intégration est strictement limitée à des organismes et comités intergouvernementaux n'ayant pas de pouvoirs exécutifs, ou à des organismes uniquement consultatifs comme l'Assemblée de Strasbourg, chaque pays peut adopter une attitude de « laisser faire » envers la politique économique et sociale de ses voisins. Mais la situation change aussitôt qu'on propose d'établir un organisme supra-national.

5. Le Gouvernement de Sa Majesté propose donc que la Conférence place en tête de son ordre du jour et discute en premier lieu les conditions exposées dans le paragraphe 3 ci-dessus. Si on s'aperçoit que l'accord est impossible, il suivrait que le moment n'est pas encore arrivé d'établir l'autorité supra-nationale. Il serait alors nécessaire de revenir au type plus lent d'intégration entrepris avec l'OECE et le Conseil de l'Atlantique. Mais, selon le gouvernement de Sa Majesté, une intégration lente, inter-gouvernementale, si peu satisfaisante fut-elle, serait préférable à une tentative pour mettre en commun le charbon, le fer et l'acier, que ne ferait que répéter les erreurs du cartel du fer et de l'acier d'avant la guerre.

6. Le gouvernement de Sa Majesté insiste particulièrement sur la nécessité de placer ce point en tête de l'ordre du jour de la Conférence en raison du fait que la proposition française a trait au charbon et à l'acier. S'il avait été proposé d'établir une autorité analogue pour l'aviation civile ou même la totalité des moyens de transports, le gouvernement de Sa Majesté ne se serait pas senti contraint d'exiger cet accord préliminaire, parce que, dans ce cas-là, la souveraineté ne serait pas atteinte de façon vitale. Mais le charbon et l'acier sont la base matérielle non seulement de toute l'économie britannique, mais encore de la souveraineté nationale elle-même. L'autorité qui contrôle les prix du charbon et de l'acier, et les salaires des mineurs et des ouvriers des aciéries, détermine le niveau des prix et des salaires dans toute l'industrie. L'autorité qui réduit ou augmente la production du charbon et de l'acier détermine par là même la politique économique générale, et en particulier la politique concernant le plein emploi de la main-d'œuvre. Pour ces raisons, le gouvernement de Sa Majesté est convaincu qu'il serait utopique d'engager des entretiens sur la nature exacte de l'Autorité proposée tant que les pays participants ne se sont pas assurés que les conditions de son succès existent.

7. En ce qui concerne l'organisation précise proposée dans le plan français, le gouvernement de Sa Majesté accepte le principe que toute autorité supra-nationale doit être, afin d'exercer son pouvoir exécutif, à l'abri de l'intervention quotidienne des gouvernements nationaux. C'est, en fait, conformément à ce principe que les industries nationalisées de Grande-Bretagne ont été placées sous l'autorité de sociétés nationales indépendantes, soumises uniquement au contrôle du parlement par l'intermédiaire du ministre. Le gouvernement de Sa Majesté croit toutefois qu'il n'est pas conforme au principe démocratique de la responsabilité publique qu'une autorité supra-nationale ne soit responsable ni envers les gouvernements nationaux, ni envers les parlements nationaux, ni envers une forme ou une autre d'assemblée représentative supra-nationale. Il croit qu'il serait plus conforme à la pratique démocratique que le principal exécutif fut responsable envers un organisme restreint composé, comme il en est pour l'Organisation internationale du Travail, pour la moitié de délégués gouvernementaux, pour un quart de délégués des employeurs et pour un quart de délégués des syndicats. Cet organisme devrait être l'autorité établissant la politique et l'exécutif l'organe directeur appliquant les directives des représentants publics.

8. Si l'Autorité ne doit pas avoir ses propres forces de police, il est manifestement nécessaire qu'elle agisse par l'intermédiaire des gouvernements. Les gouvernements doivent donc, avoir le pouvoir d'imposer les décisions de l'Autorité à leurs industries de l'acier et du charbon. Pour ce faire, il faut que les industries soient ou bien nationalisées ou bien sous le contrôle du gouvernement. Si l'Autorité doit fixer les prix, par exemple, il faut que la fixation des prix par le gouvernement soit établie dans chaque pays participant. Si

L'Autorité doit établir les plans des futurs investissements de capitaux, il faut que les gouvernements participants puissent eux-mêmes projeter et contrôler les investissements de capitaux. Le gouvernement de Sa Majesté croit que l'Autorité ne fonctionnera avec succès que si le charbon et l'Acier sont propriétés nationales de chaque participant aussi bien parce que seule la nationalisation peut assurer un contrôle complet de l'Etat que, parce que, de l'avis du gouvernement de Sa Majesté, elle est essentielle à l'amélioration et au développement permanents de la vie économique. Mais le gouvernement de Sa Majesté serait prêt à accepter, au début, que chaque participant exerce sur ses industries du charbon et de l'acier un degré de contrôle égal à celui qu'exerce à présent le gouvernement britannique sur l'industrie de l'acier britannique.

Le gouvernement de Sa Majesté espère que les gouvernements français et allemand pourront donner et seront prêts à donner, concernant leurs pratiques économiques et sociales respectives, les assurances nécessaires qui permettraient d'entreprendre cette première expérience d'intégration européenne supra-nationale. Mais si, après en avoir discuté, les pays participants estiment qu'il ne sont pas encore prêts à prendre une mesure aussi radicale, le gouvernement de Sa Majesté est prêt à discuter les deux points suivants :

a) comment le mécanisme existant de l'organisation inter-gouvernementale peut être utilisé en vue de commencer à établir des plans communs pour le charbon et l'acier, et b) l'établissement d'une société publique supra-nationale qui deviendrait propriétaire et directrice de l'aviation civile des pays participants, premier pas vers l'eupéanisation.